

# **VENTS CONTRAIRES BAVOIS**

*Association des opposants au parc éolien de Bavois*

**Bulletin d'information N°12**

**Jun 2024**



**ÉOLIENNES  
NON MERCI**

**Retrouvez l'actualité et les bulletins précédents sur**

**[www.vents-contraires.ch](http://www.vents-contraires.ch)**

**[info@vents-contraires.ch](mailto:info@vents-contraires.ch)**

## Parc éolien de Ste-Croix – Premiers retours négatifs

Début mai, sur les sites du Mont-des-Cerfs et de la Gittaz, Romande énergie a organisé une journée « portes ouvertes » à grands renforts de moyens publicitaires afin de louer la pertinence de ces six mastodontes trônant au-dessus du village.

En parallèle à cette manifestation, par le biais d'un tout-ménage à la population, notre association faîtière **Paysage Libre Vaud** avait invité la population de Ste-Croix à venir témoigner afin de faire part de ses observations 4 mois après la mise en service de ces six éoliennes.

### Plus de 60 personnes ont répondu présent !

L'objectif de la rencontre était de recenser et de documenter de manière précise, par le biais d'un questionnaire, le ressenti de la population sur son bien-être, voire sur sa santé.

Comme le relate l'article paru dans le journal officiel des communes de Sainte-Croix, Bullet et Mauborget du 8 mai 2024 ([www.jsce.ch](http://www.jsce.ch)) : « **Les nuisances sonores du parc sainte-crix ne font plus aucun doute.** Lorsque le vent d'ouest souffle, le bruit se propage dans un rayon qui intègre les quartiers de l'hôpital, de la gare et de la Sagne. Selon son intensité, les habitants parlent de bruit comparable à celui d'une autoroute, d'une machine à laver, d'un avion ou encore d'un chantier. En particulier la nuit. ».



Ces désagréments sonores principalement nocturnes sont encore renforcés par les lumières rouges des pales aux extrémités des aérogénérateurs. Mais chose plus inquiétante, au-delà des décibels, le bruit est décrit « comme une onde ressentie dans tout le corps », il « touche le système nerveux », il « énerve ».

Gêne à réguler sa respiration, effets stroboscopiques des pales, difficultés de sommeil ... « **Plusieurs personnes ont déploré que les atteintes potentielles à la santé n'aient pas fait l'objet d'une information au moment de la procédure.** »

## Impacts sur la santé des hommes

Les effets indésirables des éoliennes industrielles sur la santé sont largement expliqués depuis plus d'une décennie dans les revues scientifiques et médicales.

Par exemple, en 2013 déjà, le journal officiel des médecins au Canada ([www.cfp.ca](http://www.cfp.ca)) mettait en garde contre les effets néfastes des éoliennes industrielles, à savoir : migraines, problèmes d'audition, acouphènes, palpitations cardiaques, anxiété, dépression.

En outre, il était mentionné les moins bonnes conditions de vie et des effets socioéconomiques dommageables. Dans certains cas, les effets étaient assez graves pour que des personnes en Ontario abandonnent leurs maisons ou concluent des ententes financières avec des développeurs d'éoliennes !

### **Alors pourquoi en Suisse de telles informations ne sont-elles pas divulguées ?**

Pour nous prémunir de ces atteintes à la santé, nous pourrions tenir compte des mauvaises expériences des autres pays ayant déjà fait l'erreur de construire des parcs éoliens proches d'habitations.

Afin de vous convaincre de ces effets, nous vous suggérons de visionner le reportage d'ARTE du 15 février 2021 sur l'impact des parcs éoliens sur la santé en Allemagne.

### [PARCS ÉOLIENS ET IMPACTS SANITAIRES EN ALLEMAGNE \(INFRASONS ET SONS AUDIBLES\).](#) - YouTube

Ou lien : [https://www.youtube.com/watch?v=c2Bsvt\\_EF50](https://www.youtube.com/watch?v=c2Bsvt_EF50)

Nous pouvons aussi exiger le principe de précaution. En effet, le droit suisse stipule qu'il faut prévenir les atteintes nuisibles et incommodes. La loi sur la protection de l'environnement et la loi sur le génie génétique précisent que ces atteintes doivent être limitées **préventivement**.

Le principe de précaution est applicable lorsque de sérieux indices scientifiques font craindre un risque important, mais que les données scientifiques sont insuffisantes pour prouver de manière absolue et définitive une relation de cause à effet.

**Des éoliennes de 230 m de haut construites à 500m d'un village de plus de 1'000 habitants ... Nous sommes en droit d'exiger l'application du principe de précaution !**

## Impacts sur la santé des animaux

Oiseaux, rapaces, chiens, abeilles, vaches, chevaux, etc.

Les animaux sauvages ou de compagnies sont eux aussi fortement perturbés par la présence d'éoliennes pouvant aller jusqu'à leur mort !

Citons juste deux exemples :

Les **abeilles** qui communiquent entre elles par des vibrations et des infrasons. Le souci est que les éoliennes émettent dans la même fréquence que leur moyen de communication. Dès lors, les abeilles ne peuvent tout simplement plus communiquer. Des études aux Etats-Unis ont prouvé que certains apiculteurs ont connu une augmentation importante de la mortalité des abeilles après implantation d'éoliennes proche de leur rucher.

Des éleveurs bovins français (Loire-Atlantique) ont constaté des troubles du comportement au sein de leur cheptel, allant jusqu'à la perte d'animaux. Ils évoquent des mammites, une altération de qualité du lait, une baisse de production, des troubles de la reproduction chez leurs **vaches laitières**, ainsi que des retards de croissance, plus de mortalité et des boiteries.

Nous vous recommandons la lecture de la BD et sa vidéo explicative :

["Le Prix du Vent", par Sioux Berger, Baptiste Chouet et Maxime Poisot - YouTube](#)

OU

<https://www.youtube.com/watch?v=BkHT8sDIFpc>

L'auteure y explique les problèmes sous-jacents liés aux éoliennes, avec de nombreux témoignages d'agriculteurs qui se plaignent de la santé déclinante de leurs vaches depuis la construction des parcs éoliens. Et, comme le dit en conclusion l'auteure : **« L'intérêt général ne peut s'affranchir de l'intérêt des particuliers au seul nom du progrès. »**

Information : L'association SOS Jura organisera le 11 janvier 2025 une conférence sur ce thème en présence de Mme Sioux Berger.



# **Le prix du Vent, des éoliennes, des bêtes et des hommes**

*Pour conclure sur cette thématique de la dangerosité des éoliennes sur la santé de tout être vivant, nous reproduisons ci-après l'article paru dans l'Echo du Gros-de-Vaud du 5 avril 2024 consacrés à une séance d'information principalement réservée aux agriculteurs, qui a eu lieu à Froideville le 20 mars dernier.*

Cet événement a mis en exergue la problématique des éoliennes et des conséquences que peuvent avoir ces dernières et leurs raccordements aux réseaux électriques sur les animaux de rente et d'élevage, petit et gros bétail ou chevaux, mais aussi sur les exploitations agricoles en général. On nous confirme que les cultures sont également impactées par la disparition massive des insectes pollinisateurs qui se collent sur les pales des machines. C'est par dizaines de kilos et par éolienne qu'insectes et coléoptères disparaissent chaque année. Les infrasons perturbent également les abeilles et accélèrent leur disparition.

Le fil rouge de cette présentation était « Le Prix du Vent », ouvrage réalisé par Sioux Berger, Maxime Poisot et Baptiste Chouet, nous relatant les conséquences dramatiques que subissent les agriculteurs français. Face aux promesses mirobolantes de gains financiers calculés sur du vent, c'est tout un monde et un tissu économique qui déchantent. Cela doit nous interpeller, nous faire réfléchir et nous inciter à demander des études complémentaires aux promoteurs et au pouvoir politique. Des garanties doivent être données également au monde agricole qui, lui, n'a pas besoin de complications supplémentaires.

Chez nos voisins français, les signaux d'alarme apparus doivent inciter et faire réfléchir nos politiques afin d'éviter une catastrophe sanitaire, financière et écologique dans un secteur particulièrement déstabilisé actuellement.

C'est la première fois, dans le Canton de Vaud, qu'une rencontre spécifique est organisée à l'attention du monde rural et pour les métiers de la terre. Cette réunion a été parfaitement présentée et animée par Wendy Holden et Charles Troillet, tous deux vétérinaires.

Nous ne souhaitons pas, que sous les coups de boutoir des promoteurs et la pression médiatique et politique, nos régions du Jorat, du Gros-de-Vaud et le Canton subissent le même destin. Sacrifier tout un secteur économique largement plus tangible et pérenne que des rendements éoliens négligeables, aléatoires et massivement subventionnés, c'est parier sur du vent.

*Avec l'aimable autorisation de son auteur : Bertrand Clot de l'association « Que du Vent »*

## **Moulins à vent ou moulins hydrauliques, nos anciens avaient choisi !**

Les Pays-Bas est le pays qui compte le plus de moulins à vent en Europe. Plus de 1'100 y sont encore répertoriés.

Mais en Suisse, ce sont les moulins **hydrauliques** gallo-romains que l'on a découverts à Avenches (I<sup>er</sup> siècle) et à Cham (II<sup>ème</sup> siècle).

Dans les sources écrites, un premier moulin hydraulique y est mentionné en 563 à Genève, puis au 9<sup>ème</sup> siècle sur le Plateau, où ils formaient vers le 13<sup>ème</sup> siècle un réseau dense.

**En revanche, un seul moulin à vent, actif à Lutry de la fin du 17<sup>ème</sup> à la seconde moitié du 18<sup>ème</sup> siècle a été repéré à ce jour.**

**Preuve, si besoin est, que la Suisse n'est pas un pays propice à l'énergie d'Eole !**

**Il faut se concentrer sur le développement du solaire et sur l'hydraulique.**

En consultant une carte interactive des vents en Europe, on comprend bien pourquoi.

*L'un des nombreux moulins à eau de nos vallées.*



*Moulins à vent sur les îles grecques*



## Distance éolienne – Habitations : ils l'ont fait !

Jusqu'à maintenant, les cantons et communes suisses alémaniques ne s'étaient que peu prononcés sur la question de la distance à respecter.

**Mais maintenant, les choses bougent plus vite outre-Sarine que chez nous !**

En mai 2023, une première commune du canton de Zurich s'est opposée à l'éolien. En effet, l'assemblée communale de **Hagenbuch** a décidé de fixer une distance minimale de 1'000 mètres à respecter pour les grandes éoliennes. C'est ainsi que **leur règlement de police a été adapté**.

Cet exemple a ensuite été suivi par plusieurs autres communes de la région : Altikon, Brütten, Dägerlen, Elgg, Rickenbach, Russikon, Thalheim an der Thur, Wila, Wildberg et Winterthur. Ce n'est qu'à Rickenbach que la demande d'augmentation de la distance minimale a été rejetée.

**Ceci démontre que le conseil communal de Bavois peut exiger d'adapter le règlement de police pour y inclure un article stipulant une distance minimale entre les habitations et des éoliennes industrielles !**

La loi sur les forêts a été la première loi de protection de l'environnement en Suisse. C'était en 1876. Puis en 1983, la loi fédérale sur la protection de l'environnement est entrée en vigueur. Cela fait donc **très, très longtemps** que la Suisse milite et met tout en œuvre pour la protection de son paysage, de sa population et de son environnement.

**Sommes-nous vraiment prêts à détruire et sacrifier notre région ?**

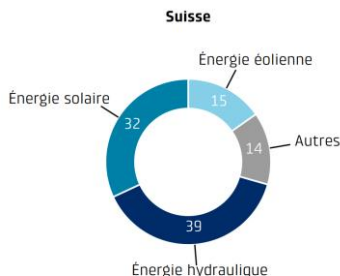


Revisionner les conséquences paysagères inacceptables pour notre village sous :  
<https://youtu.be/w7Mq6Xl1K0>.

# L'hydraulique oui, le solaire oui, mais l'éolien non !

Comme le mentionne Paysage Libre Vaud dans son Bulletin N°37 :

Selon une très récente étude d'opinion demandée par BKW et réalisée par l'institut zurichois SOTOMO, en Suisse, les personnes interrogées souhaitent que 39% de l'électricité proviennent d'énergies renouvelables produites par des installations hydroélectriques, 32% de l'énergie solaire et 15% de l'énergie éolienne.



Composition souhaitée des sources d'énergie renouvelables

« En considérant uniquement les sources d'énergies renouvelables pour la production d'électricité, quelle composition souhaiteriez-vous voir en Suisse ? » (extrait de : Etude BKM - Un avenir où il fera bon vivre)

La popularité de l'éolien est aujourd'hui clairement minoritaire.

La majorité des sondés ne veulent pas d'éoliennes défigurant leurs paysages.

**Il est temps d'agir, alors n'hésitez plus à nous rejoindre !**

Vents Contraires à Bavois  
Rue du Haut du Village 14  
1372 Bavois

[info@vents-contraires.ch](mailto:info@vents-contraires.ch)

**Je souhaite devenir membre de l'Association**

Nom et prénom :

.....

Rue : .....

NP + Localité : .....

Téléphones, fixe et/ou mobile : .....

Adresse e-mail : .....

Cotisation :  membre individuel 30.- frs/an  ménage 50.- frs/an

Don :  IBAN – CH 25 0900 0000 1503 9868 1

Ces données personnelles restent confidentielles, au sein du comité de l'Association.

Lieu et date : ..... Signature : .....

✕

**FORMULAIRE D'ADHÉSION**